



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
GRAND EST**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*



**Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel  
Grand Est**

<b>Avis DEP n° 2023 - 15</b>		
<b>Avis direct</b> (expert délégué)  <b>Date : 02/04/2023</b>	<b>Objet :</b> Ardennes (08) - Activités générales de l'association / opérations de suivi amphibiens - Association ReNard	<b>Avis :</b> Favorable

**Contexte**

La demande est déposée par l'association ReNARD (Regroupement des Naturalistes Ardennais) . Elle vise une dérogation à la capture avec relâché.

La demande est motivée par la réalisation d'inventaires d'amphibiens dans le cadre des activités de l'association pour la période 2023 à 2025.

Les projets nécessitant la capture d'amphibiens sont les suivants :

- Restauration et Création de 15 mares sur le domaine de Belval Bois des Dames
- Suivi des mares compensatoires de l'ISDND de Sommauthe
- Suivi des mares compensatoires de l'autoroute A304
- Suivi dans le cadre du PRAM
- Projet de restauration « Trame verte et bleu » sur le PNR Ardennes (partenariat)
- Sollicitation éventuelle de communes des Ardennes pour la réalisation d'Atlas de la Biodiversité Communale)

La demande de dérogation porte sur les espèces indiquées ci-dessous:

- Triton palmé (*Lissotriton helveticus*)
- Triton alpestre (*Ichthyosaura alpestris*)
- Triton crêté (*Triturus cristatus*)
- Triton ponctué (*Lissotriton vulgaris*)
- Salamandre tachetée (*Salamandra salamandra*)
- Alyte accoucheur (*Alytes obstetricans*)
- Crapaud commun (*Bufo bufo*)
- Grenouille rousse (*Rana temporaria*)
- Grenouille agile (*Rana dalmatina*)
- Grenouille dite « verte » (*Pelophylax sp*)

## Questions au CSRPN

L'avis du CSRPN est sollicité sur les questions suivantes :

- La délivrance d'une dérogation pour l'opération projetée nuit-elle au maintien, dans un état de conservation favorable, de la population des espèces dans leur aire de répartition naturelle ?

L'opération remet-elle en cause le bon accomplissement du cycle biologique des populations d'amphibiens concernés?

## Supports de réflexion

- La demande ;
- CERFA n°13 616\*01;

## Analyse du CSRPN

Rapporteur : Laurent Godé, expert délégué, président de la commission dérogation espèces

L'ensemble des suivis, tant pour vérifier la fonctionnalité de mares compensatoires, que de création de mares favorables à la TVB, que d'inventaires pour un ABC que de poursuivre les connaissances pour le PRAM forment un bel ensemble d'actions positives pour les amphibiens.

Les protocoles sont bien explicités et se trouvent dans la suite de suivis antérieurs menés par Renard. Il n'y a donc aucun problème pour accorder un avis favorable.

S'il y a recrutement d'un nouveau salarié affecté à ces missions, il sera cependant nécessaire de ne pas oublier d'en envoyer le nom à la DREAL

## Avis du CSRPN

Favorable

Laurent Godé, président de la commission Espèces Protégées du CSRPN Grand-Est

